



Droit de propriété foncière

Par **herculedragon**, le **03/07/2009** à **23:58**

Bonjour,

Voici ma demande :

Depuis quelques années(6 ou 7 ans), ma maman qui est agée de 91 ans et qui vit seule, prête un terrain à des habitants de son village, ceux-ci le cultivent et récoltent leur production. Maman leur demande simplement de lui rembourser le montant de la facture d' eau, ce qu' ils font.

[fluo]Existe-t-il un risque juridique de droit de propriété pour ce terrain ? [/fluo]

Il n' existe aucun document écrit.

[fluo]Ces gens peuvent-ils un jour invoquer la force de l' habitude et demander la propriété du terrain ? [/fluo]

Merci de me répondre.

Cordialement.

herculedragon